



PREFET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRETE PREFECTORAL
approuvant un plan de gestion cynégétique pour l'espèce sanglier
dans la réserve de chasse et de faune sauvage d'ESPARRON DU VERDON

Synthèse des observations exprimées dans le cadre de la consultation du public

Conformément à la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public (modifiant le code de l'environnement) aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, une consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant un plan de gestion cynégétique pour l'espèce sanglier dans la réserve de chasse et de faune sauvage d'ESPARRON DU VERDON a été conduite pendant le délai légal de 21 jours, soit du 27 septembre au 18 octobre 2018.

Cette consultation faite par la voie électronique sur le site internet de la préfecture des Alpes de Haute-Provence de façon anticipée n'a donné lieu à aucune observation.

Le Directeur Départemental
des Territoires



Rémy BOUTROUX